INDICE MONDIAL DU CRIME ORGANISÉ

GLOBAL INITIATIVE AGAINST TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME

COMORES

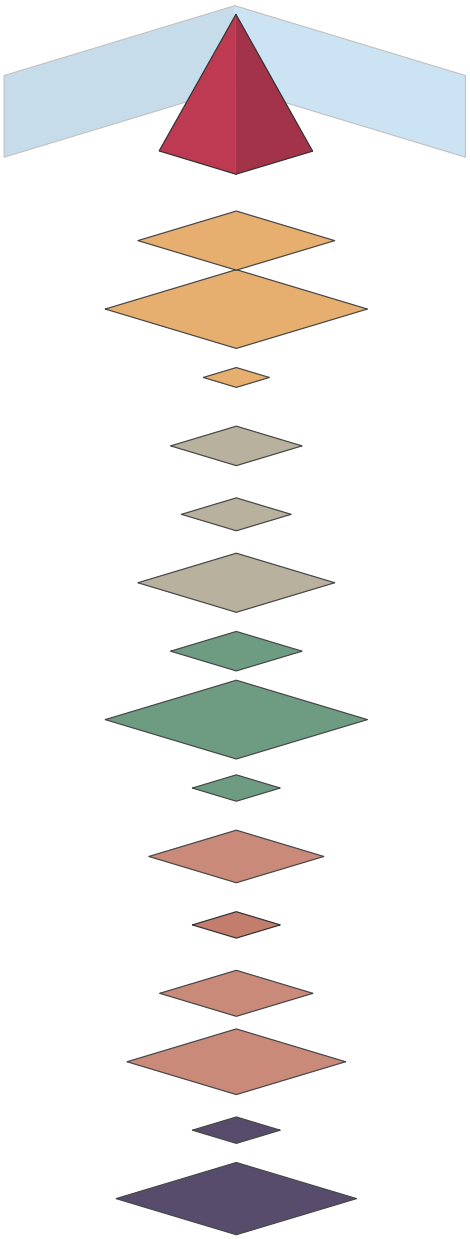

3.83 ↘0.09
SCORE DE CRIMINALITÉ

161e sur 193 pays ↘6
52e sur 54 pays africains ↘1
12e sur 13 pays d'Afrique australe

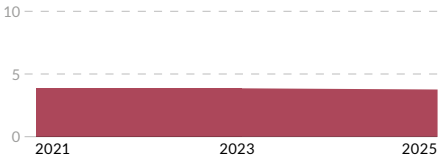

MARCHÉS CRIMINELS	**3.67**	↘0.06
TRAITE DES PERSONNES	4.50	↘0.50
TRAFIC D' ÊTRES HUMAINS	6.00	↘0.50
RACKET D' EXTORSION ET CHANTAGE À LA PROTECTION	1.50	0.00
TRAFIC D' ARMES	3.00	↘0.50
COMMERCE DE PRODUITS DE CONTREFAÇON	2.50	↘1.00
COMMERCE ILLICITE DE BIENS DE CONSOMMATION SOUMIS À ACCISE	4.50	↗0.50
CRIMINALITÉ LIÉE À LA FLORE	3.00	0.00
CRIMINALITÉ LIÉE À LA FAUNE	6.00	0.00
CRIMINALITÉ LIÉE AUX RESSOURCES NON RENOUVELABLES	2.00	0.00
COMMERCE D' HÉROÏNE	4.00	↘0.50
COMMERCE DE COCAÏNE	2.00	0.00
COMMERCE DE CANNABIS	3.50	0.00
COMMERCE DE DROGUES DE SYNTHÈSE	5.00	↗0.50
CRIMINALITÉ CYBERDÉPENDANTE	2.00	↗0.50
CRIMINALITÉ FINANCIÈRE	5.50	↗0.50

ACTEURS DE LA CRIMINALITÉ	**4.00**	↘0.10
GROUPES DE TYPE MAFIEUX	1.50	↗0.50
RÉSEAUX CRIMINELS	4.50	0.00
ACTEURS INTÉGRÉS À L' ÉTAT	7.00	0.00
ACTEURS ÉTRANGERS	5.00	0.00
ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ	2.00	↘1.00

Ce projet a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis

enact

Funded by the European Union

Le programme ENACT est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, en collaboration avec Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

COMORES

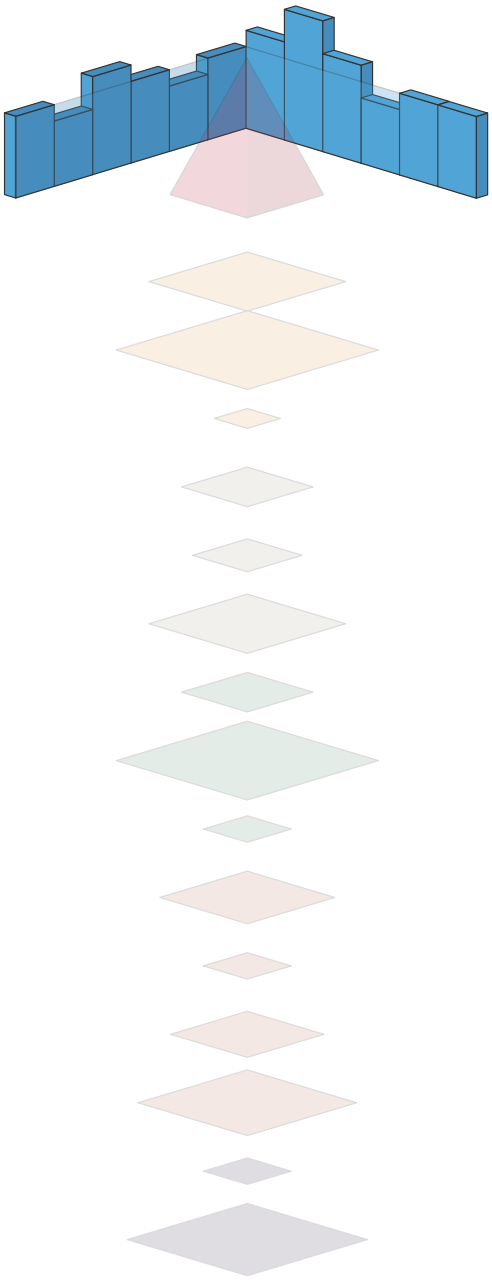

2.63 ↗0.25
SCORE DE RÉSILIENCE

172e sur 193 pays ↗4
43e sur 54 pays africains ↗2
13e sur 13 pays d'Afrique australe -

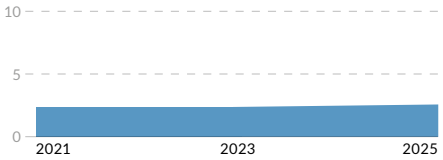

LEADERSHIP POLITIQUE ET GOUVERNANCE	**2.50**	↗0.50
TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ DES GOUVERNEMENTS	**2.00**	0.00
COOPÉRATION INTERNATIONALE	**3.00**	0.00
POLITIQUES ET LÉGISLATIONS NATIONALES	**2.50**	0.00
SYSTÈME JUDICIAIRE ET DÉTENTION	**2.00**	0.00
FORCES DE L' ORDRE	**2.50**	↗0.50
INTÉGRITÉ TERRITORIALE	**3.00**	0.00
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D' ARGENT	**4.00**	0.00
CAPACITÉ DE RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE	**3.00**	0.00
SOUTIEN AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS	**2.00**	↗0.50
PRÉVENTION	**2.50**	↗1.00
ACTEURS NON ÉTATIQUES	**2.50**	↗0.50

Ce projet a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis

enact

Funded by the European Union

Le programme ENACT est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Institut d'études de sécurité et INTERPOL, en collaboration avec Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

CRIMINALITÉ

MARCHÉS CRIMINELS

PERSONNES

Les Comores sont à la fois un pays d'origine et de transit pour la traite des personnes. Elles s'inscrivent dans les routes transnationales de traite, et les personnes vulnérables sont exposées au risque d'exploitation par le travail ou à des fins sexuelles. Les enfants, en particulier ceux issus des zones rurales, sont exploités dans le cadre du travail domestique, de la vente ambulante et des travaux agricoles. Le marché dépasse le cadre national, avec des victimes comoriennes identifiées à Oman et en Tanzanie. Des ressortissants étrangers originaires de pays tels que le Cameroun, le Burundi, le Rwanda, la République démocratique du Congo, Madagascar, la Tanzanie et l'Ouganda ont été exploités aux Comores lors de leur transit. Le gouvernement a renforcé ses efforts pour lutter contre la traite, notamment par la création d'unités spécialisées, mais des défis persistent et la traite des migrants économiques et des demandeurs d'asile se poursuit.

Le trafic d'êtres humains est un marché important aux Comores. La plupart des migrants tentent de rejoindre l'Europe via Mayotte, en particulier pendant la haute saison migratoire entre septembre et avril. L'utilisation d'embarcations rudimentaires appelées kwassa-kwassa pour franchir la frontière maritime est très répandue, et des réseaux criminels, y compris des pêcheurs, facilitent ces traversées irrégulières. Si les acteurs locaux tirent profit de ce commerce, des réseaux internationaux pourraient également être impliqués. Le réseau de trafic comprend des migrants originaires de pays africains tels que le Burundi, le Cameroun, la RDC, Madagascar, la Tanzanie et l'Ouganda. Les forces de l'ordre ont intercepté plusieurs tentatives de trafic, mais la forte demande continue d'alimenter ce marché illicite. En particulier, le visa Balladur a créé des barrières importantes entre les îles, restreignant considérablement les déplacements entre Anjouan et Mayotte et alimentant la migration irrégulière. Souvent qualifié de « visa de la mort », il limite les voies légales de migration et pousse de nombreuses personnes à entreprendre des traversées maritimes périlleuses. Cette situation a entraîné une recrudescence du trafic d'êtres humains, devenu un marché criminel majeur en raison du rôle stratégique des îles comme zone de transit.

Le racket d'extorsion et le chantage à la protection ne constituent pas un marché criminel répandu aux Comores, et seuls des incidents limités et sporadiques ont été signalés.

COMMERCE

Le trafic d'armes existe aux Comores, mais le pays ne constitue pas une plaque tournante du commerce illicite d'armes. La dynamique régionale montre des flux transnationaux sporadiques d'armes, en particulier le long des routes maritimes. Des rapports indiquent que des embarcations de pêche traditionnelles et des boutres sont utilisés pour faciliter la contrebande, et que le trafic d'armes est souvent associé à d'autres activités illicites, telles que la piraterie et le trafic de drogue.

Toutefois, aucun élément probant n'indique l'existence d'un marché intérieur structuré d'armes illicites aux Comores.

Les produits de contrefaçons ne font pas l'objet d'une documentation exhaustive. Néanmoins, la demande de produits à bas prix laisse supposer une circulation continue de ces marchandises illicites, bien que le marché demeure d'ampleur limitée.

Le commerce illicite de biens de consommation soumis à accise, en particulier la contrebande de cigarettes et d'alcool, constitue un marché bien établi aux Comores. Des saisies récentes, notamment des kwassas chargés de marchandises de contrebande interceptés en route vers Mayotte, ainsi qu'une cargaison importante de rhum dissimulée dans des sacs d'oignons provenant de Madagascar, illustrent la sophistication et la persistance de ces opérations illicites. Ces activités sont souvent facilitées par des réseaux organisés, dont certains impliquent des acteurs étrangers. Ces réseaux reposent également sur la participation d'acteurs locaux, notamment des pêcheurs en situation de précarité, ce qui contribue à intégrer des acteurs du secteur privé sur ce marché. La contrebande est interconnectée avec d'autres marchés illicites de la région, notamment le trafic d'êtres humains, par le biais de logistiques partagées et de réseaux qui se recoupent. La demande de produits illicites reste élevée, en raison du prix abordable des marchandises de contrebande dans un contexte de faibles revenus. Malgré leur illégalité, ces produits, en particulier l'alcool, sont socialement acceptés en raison des contraintes économiques.

ENVIRONNEMENT

La criminalité liée à la flore aux Comores est étroitement liée au commerce illicite de bois à Madagascar. L'ébène et le bois de rose sont acheminés clandestinement à travers les îles vers les marchés internationaux. La corruption joue un rôle déterminant dans la facilitation de ce commerce et des acteurs intégrés à l'État seraient impliqués.

La criminalité liée à la faune est consolidée et les Comores servent de plaque tournante pour le trafic de tortues et de lémuriens malgaches alimentant des marchés mondiaux.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue une préoccupation majeure, largement alimentée par des acteurs étrangers, notamment des réseaux chinois opérant dans le canal du Mozambique. L'épuisement des ressources marines dû à la pêche INN a fortement affecté les communautés locales, mettant en évidence l'impact de ce marché sur la société.

Le commerce illicite des ressources non renouvelables n'est pas très répandu et seuls des cas sporadiques et anecdotiques de contrebande d'or ont été signalés. Cependant, la corruption est un facteur facilitateur majeur et des acteurs intégrés à l'État jouent un rôle dans la facilitation de la contrebande d'or. Ce commerce est largement transnational, les acteurs étrangers en tirant davantage profit que les acteurs nationaux.

DROGUES

Les Comores sont un pays de transit pour le trafic d'héroïne, sur les routes reliant l'Afrique de l'Est à l'Asie. L'héroïne provient principalement de Tanzanie et, dans une moindre mesure, de Madagascar, les réseaux étrangers jouant un rôle prépondérant. Le gouvernement a renforcé la sécurité aux frontières, mais la corruption reste un défi, permettant aux trafiquants d'opérer avec une relative facilité. La consommation nationale d'héroïne semble limitée, principalement en raison de contraintes liées au pouvoir d'achat.

Le trafic de cocaïne est moins marqué, mais reste préoccupant. Les Comores sont principalement un point de transit, et la corruption au sein des forces de l'ordre permet la poursuite du commerce de la cocaïne, bien que la demande intérieure soit limitée.

Le commerce de cannabis est modérément structuré, les Comores servant de plaque tournante pour des expéditions en provenance de Madagascar. Le cannabis est la drogue illicite la plus consommée aux Comores, car les communautés le perçoivent comme une substance présentant un risque relativement faible. Les autorités ont procédé à certaines saisies, mais l'application de la loi est inégale en raison de la corruption et des ressources limitées.

Le marché des drogues de synthèse s'est développé. L'augmentation des saisies de méthamphétamine au large des côtes ces dernières années – dont la plus importante à ce jour en février 2024 – met en évidence la vulnérabilité du pays face au trafic transnational ainsi que son rôle dans le commerce de drogues de synthèse. Les cannabinoïdes synthétiques, notamment le chimique, sont présents depuis quelques années, et les précurseurs proviendraient de Chine via Mayotte. La consommation intérieure est relativement faible, mais le pays joue un rôle significatif dans les réseaux de trafic régionaux.

CRIMINALITÉ CYBERDÉPENDANTE

La criminalité cyberdépendante demeure relativement peu développée aux Comores, mais les risques augmentent avec l'expansion de l'accès à internet. Les signalements de logiciels malveillants et autres formes de criminalité cyberdépendante restent limités.

CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

La criminalité financière, notamment la fraude et le détournement de fonds, constitue un défi persistant, et les affaires de corruption très médiatisées mettent en lumière des dysfonctionnements systémiques profondément ancrés. Des acteurs intégrés à l'État jouent un rôle significatif, détournant souvent des produits illicites pour financer des campagnes politiques. Les opérations bancaires en ligne non réglementées compliquent la surveillance financière, certaines institutions opérant sans reconnaissance officielle de la Banque centrale. La contrefaçon de monnaie constitue également une préoccupation, de faux francs entrent périodiquement en circulation affectant l'économie locale.

ACTEURS DE LA CRIMINALITÉ

La présence de groupes de type mafieux aux Comores n'est pas confirmée. Toutefois, selon les médias locaux, ces groupes pourraient exister et être impliqués dans des activités illicites telles que la traite des personnes, le trafic d'êtres humains, le trafic de drogue et la contrefaçon.

En raison du peu d'informations disponibles et d'une couverture médiatique limitée, leur structure et leurs activités restent peu documentées.

Les réseaux criminels se livrent à diverses activités illicites, notamment la traite des personnes, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes, le commerce de produits de contrefaçon, le commerce illicite de biens de consommation soumis à accise et la criminalité liée à la faune. Des entrepreneurs de premier plan jouent un rôle clé dans le maintien de ces marchés. Selon certaines informations, les fonds issus du trafic de drogue auraient été affectés à des campagnes politiques, mettant en évidence les liens potentiels entre réseaux criminels et processus démocratique.

Les acteurs intégrés à l'État occupent une place centrale dans la facilitation de la criminalité, et l'ampleur de leur implication semble dépendre d'incitations économiques. Des rapports indiquent que ces acteurs interviennent de manière sélective dans les activités illicites lorsque des gains financiers sont en jeu, comme dans certains des cas d'extorsion portuaire. Des éléments suggèrent que la corruption est répandue à différents niveaux de l'appareil étatique et que des hauts fonctionnaires ont été impliqués dans des affaires de criminalité financière. Certaines études

indiquent que des fonds issus du trafic de drogue auraient servi à financer des campagnes électorales, bien que les détails n'aient pas été divulgués.

Les acteurs étrangers jouent un rôle notable dans le paysage criminel comorien, notamment par l'intermédiaire de réseaux transnationaux de trafic. Des groupes issus de la diaspora tanzanienne et malgache seraient impliqués dans le trafic d'héroïne et la traite des personnes. Cependant, le degré de contrôle qu'ils exercent n'est pas clairement documenté. Certaines régions, telles qu'Anjouan et Grande Comore, apparaissent plus vulnérables à l'influence criminelle étrangère en raison de leur situation géographique. Malgré les accords conclus entre les Comores et les organisations internationales pour lutter contre la traite des personnes, la contrebande d'armes et le trafic de drogue, ces réseaux étrangers continuent d'exploiter les faiblesses réglementaires des marchés criminels. Par ailleurs, les réseaux chinois opérant dans le canal du Mozambique continuent de menacer les communautés locales et les écosystèmes marins par leur implication dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Le secteur privé aux Comores, en particulier les industries de la pêche et des mines, présente des signes de pénétration par le crime organisé, bien que de manière limitée. Ces secteurs offrent des possibilités de blanchiment de produits illicites, permettant à des acteurs criminels de légitimer leurs gains.

RÉSILIENCE

LEADERSHIP ET GOUVERNANCE

Le paysage de la gouvernance aux Comores est caractérisé par une instabilité politique et des pressions extérieures. Au fil des années, le gouvernement a affiché publiquement sa volonté de lutter contre la criminalité organisée, soulignant l'importance de la coopération internationale, en particulier avec la France, pour lutter contre la migration irrégulière et la criminalité. Toutefois, les partis d'opposition ont accusé le président de fraude électorale, ce qui a accentué les tensions politiques et conduit à la contestation des résultats électoraux. Les allégations de suppression d'électeurs et de fraude lors des élections législatives de janvier 2025 ont provoqué de violentes manifestations, entraînant des blessés, des arrestations et des affrontements avec les forces de sécurité. L'opposition continue de contester les résultats des élections, invoquant des irrégularités, y compris des cas documentés de bourrage d'urnes. Des préoccupations persistent quant à la légitimité du processus démocratique et au niveau de confiance du public dans le gouvernement, notamment au regard d'une faible participation électorale lors des dernières élections et des allégations de financement politique à partir des produits issus du commerce illicite. Par ailleurs, la corruption systémique et la pauvreté demeurent des enjeux majeurs, affectant l'ensemble des structures de gouvernance. Le gouvernement a donné la priorité au développement économique, à la numérisation et à la réduction de la pauvreté, sans toutefois établir de lien explicite entre ces initiatives et le démantèlement des réseaux criminels organisés.

La transparence et la responsabilité des gouvernements restent limitées, et les défis en matière de gouvernance persistent. Le budget de l'État est accessible au public, mais les initiatives visant à lutter contre la corruption dans leur ensemble ont suscité du scepticisme. Le népotisme persiste, ce que les dirigeants de l'opposition considèrent comme une tentative de consolidation du pouvoir et la perpétuation de pratiques corruptives au sein de l'appareil de l'État. Les opérations gouvernementales sont caractérisées par une forte opacité et plusieurs initiatives de réforme ont échoué. Les déclarations de patrimoine des responsables publics ne sont pas rendues publiques et aucune modalité formelle de participation citoyenne au processus budgétaire n'est prévue.

Les Comores ont ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs à la criminalité transnationale organisée, notamment la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations unies contre la corruption. Le pays a également adhéré à des accords relatifs au trafic illicite de drogues et aux crimes environnementaux. En revanche, les Comores n'ont pas encore ratifié le Traité sur le commerce des armes. Les informations accessibles au public concernant l'efficacité des accords d'extradition et des procédures de saisie transfrontalière d'avoirs sont limitées. Néanmoins, les Comores coopèrent au niveau régional en matière d'application de la loi par l'intermédiaire de la Commission de l'océan Indien, aux côtés de Madagascar, Maurice, des Seychelles et de la France (La Réunion), pour lutter contre les activités illicites telles que le blanchiment d'argent et le trafic d'espèces sauvages. La réponse du pays à la lutte contre la criminalité cyberdépendante a notamment consisté à participer à une réunion des chefs des services de renseignement régionaux à Mombasa, afin de renforcer la collaboration contre la criminalité cyberdépendante.

Le cadre juridique national des Comores en matière de lutte contre la criminalité organisée repose sur un ensemble composite de droit coutumier, de droit islamique et de droit civil et pénal français. Des politiques existent pour lutter contre la traite des personnes et le travail des enfants. Toutefois, le dispositif juridique reste insuffisant pour s'attaquer à des

crimes tels que le trafic de drogue et le trafic d'armes. À cet égard, les Comores ne disposent pas de cadre législatif en matière de criminalité cyberdépendante, ce qui entretient une ambiguïté juridique autour de ces activités et pourrait faciliter le développement d'un marché légal parallèle. Le gouvernement a récemment approuvé le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes 2024-2026, témoignant ainsi d'une volonté d'améliorer la protection des victimes et les capacités des forces de l'ordre. Néanmoins, le cadre juridique reste fragmenté et présente des lacunes, notamment en matière de réglementation du courtage d'armes à feu et des opérations de contrebande organisées.

JUSTICE PÉNALE ET SÉCURITÉ

Les Comores ne disposent pas d'unités judiciaires spécialisées dans la lutte contre la criminalité organisée, et le système judiciaire est confronté à des défis importants liés à la corruption et à l'inefficacité. Les informations accessibles au public concernant les ressources judiciaires ou l'existence d'un soutien financier ou technique externe aux réformes judiciaires restent limitées. Les inquiétudes relatives à l'indépendance judiciaire se sont accrues, notamment à la suite d'affaires très médiatisées ayant mis en lumière des préoccupations structurelles quant à la réticence du système judiciaire à enquêter sur des dossiers politiquement sensibles. Le système pénitentiaire est confronté à des contraintes de capacité et à la surpopulation. Bien que les initiatives récentes soutenues par l'Union Européenne aient permis d'améliorer les conditions de détention des femmes et des mineurs grâce à la construction d'établissements séparés, des difficultés structurelles persistent. L'ampleur de l'influence criminelle au sein du système pénitentiaire demeure incertaine, tout comme le niveau de corruption parmi le personnel pénitentiaire.

En matière de forces de l'ordre, les Comores ne disposent pas d'unités clairement définies dédiées à la lutte contre la criminalité organisée. Si les efforts nationaux pour lutter contre les crimes majeurs demeurent limités et souvent inefficaces, le pays a commencé à renforcer ses capacités en matière de forces de l'ordre par le biais de partenariats internationaux. Au niveau national, les forces de l'ordre restent faibles, avec des ressources restreintes et une mise en œuvre insuffisante des politiques relatives à la criminalité. La dépendance du public à l'égard de mécanismes informels et au traitement indulgent d'infractions telles que la vente de produits pharmaceutiques de contrefaçon témoignent d'importantes lacunes en matière de forces de l'ordre. En l'absence d'informations disponibles sur la police de proximité ou le niveau de confiance du public envers les forces de l'ordre, le partage de renseignements s'effectue probablement par le biais de cadres de coopération internationale. Dans l'ensemble, malgré un renforcement des capacités dans certains secteurs grâce à l'appui extérieur, le système local des forces de l'ordre reste peu développé et mal équipé pour lutter efficacement contre la criminalité organisée. À titre d'exemple, bien que des précurseurs chimiques soient importés de Chine via Mayotte, les Comores ne disposent pas de capacités d'analytiques, des politiques stratégiques ni des ressources opérationnelles nécessaires pour détecter, intercepter ou démanteler systématiquement les opérations liées aux drogues synthétiques.

La sécurité des frontières constitue un défi majeur en raison du contrôle limité des frontières maritimes des Comores et de leur position stratégique sur les principales routes du trafic. Le différend territorial avec la France concernant Mayotte a compliqué les efforts de contrôle migratoire. Malgré la présence de patrouilles internationales dans le canal du Mozambique, le trafic d'armes et le trafic de drogue continuent d'exploiter les failles de l'application maritime de la loi, exacerbées par le manque d'équipements de surveillance. Aucune preuve directe de corruption parmi les agents frontaliers n'est établie, mais le manque de ressources limite la capacité d'interception efficace des activités criminelles. Toutefois, la coopération internationale dans le cadre de programmes de sécurité portuaire a permis de renforcer les contrôles aux frontières et d'améliorer la coordination en matière de surveillance.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Les Comores ont pris des mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent, notamment par la criminalisation ce cette pratique et la mise en place d'ateliers de formation destinés aux représentants institutionnels. Toutefois, l'efficacité de ces mesures demeure incertaine. Le pays ne figure ni sur la liste noire ni sur la liste grise du Groupe d'action financière, mais son dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent manque de transparence quant aux mécanismes d'application. Aucune mesure visant à lutter contre l'utilisation du financement participatif ou des jeux d'argent en ligne à des fins de transactions financières illicites n'a été signalée.

L'environnement réglementaire économique est contraint par des cadres institutionnels faibles et par de faibles performances en matière de transparence financière et de gouvernance. Les inefficacités du secteur public et l'insuffisance du contrôle réglementaire ont freiné le développement économique, créant des conditions susceptibles de faciliter involontairement des activités illicites. Le acteurs du secteur privé et les organismes sectoriels pourraient jouer un rôle dans la lutte contre la criminalité organisée, mais aucun élément ne fait état d'incitations réglementaires directes ni d'une implication de groupes criminels dans la réglementation des marchés économiques. Toutefois, des vulnérabilités persistent dans le secteur de la pêche, où la contrebande se poursuit sans signe d'atténuation.

SOCIÉTÉ CIVILE ET PROTECTION SOCIALE

Les Comores ont affiché un engagement en faveur du soutien aux victimes et aux témoins, en particulier dans la lutte contre la traite des personnes. Le gouvernement a collaboré avec des organisations internationales afin de renforcer les mécanismes d'identification et d'orientation des victimes, ce qui a conduit à une augmenter du nombre de victimes identifiées. Cependant, les services publics demeurent insuffisants et reposent largement sur les ONG et les partenaires internationaux pour l'assistance aux victimes, notamment en matière d'hébergement temporaire, de soins médicaux et de formation professionnelle. L'absence de solutions de logement à long terme et de programme systématique d'assistance aux victimes compromet la capacité du pays à assurer une protection durable.

Les efforts de prévention de la criminalité organisée restent limités. Le gouvernement a mis en place des autorités nationales compétentes et adopté des plans d'action pour lutter contre la traite des personnes. Toutefois, aucune information publique n'est disponible concernant des initiatives d'engagement communautaire et aucun mécanisme de signalement protégé n'est en place. Le gouvernement a parfois pris des mesures pour identifier et révoquer des agents publics impliqués dans des violations des droits humains, mais engage rarement des poursuites judiciaires.

Le rôle des acteurs non étatiques aux Comores est restreint par les restrictions imposées par l'État à la liberté de la presse et aux organisations de la société civile. Les journalistes et les militants sont fréquemment victimes de harcèlement, en particulier lors des périodes électorales. L'autocensure est répandue et les autorités exercent des pressions sur les journalistes pour obtenir la divulgation de leurs sources sous la menace de poursuites pour diffamation pénale. Les Comores ont fait l'objet de critiques concernant leur bilan en matière de droits humains, avec des signalements d'arrestations arbitraires, de répression politique et de restrictions à la liberté de réunion. Les organisations de la société civile jouent un rôle dans l'assistance aux victimes de la traite des personnes, mais les efforts visant à lutter contre le crime organisée dans leur ensemble sont entravés par les restrictions imposées par le gouvernement.

Ce résumé a été financé en partie par une subvention du Département d'État des États-Unis. Les opinions, constatations et conclusions énoncées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis.